



**Décision CODEP-CLG-2013-017474 de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 29 mars 2013 modifiant la décision CODEP-CLG-2012-025840
du 11 mai 2012 relative à la nomination des membres de la commission
consultative paritaire de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la décision n°CODEP-CLG-2012-025840 relative à la nomination des membres de la commission consultative paritaire de l'ASN ;

Décide :

Article 1

Est nommé en qualité de représentant de l'administration Olivier DUGUE, en remplacement d'Isabelle PLAID, membre suppléant de la commission consultative paritaire de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET